

Déclaration liminaire CDAS du 12 octobre 2021

Le projet de Loi de Finances pour 2022 vient une fois de plus démontrer que les remerciements qui ont émaillé le début d'année 2021 sur l'exemplarité des services des finances dans la gestion de la crise COVID, ne sont pas en phase avec les discours prononcés.

Le PLF 2022, s'il prévoit la création de 767 équivalents temps plein dans divers ministères de l'État, voit également la suppression de 1 753 ETP dont 1 483 dans les ministères économiques et financiers. En clair, ces mêmes ministères participent pour 85 % des effectifs supprimés au titre de du PLF 2022.

Ces découpages sombres dans des ministères qui ont été régaliens durant la période COVID et qui sont désormais des réservoirs possibles de suppressions de postes ne sont pas sans incidence sur l'action sociale. Nous avons connu une baisse de près de 5 % sur le département du Val-de-Marne au titre de l'exercice 2021. À cette baisse, majorée d'une réserve prudentielle dont nous ignorons toujours et son avenir et son utilisation, s'ajoute également la vente à la découpe du patrimoine de l'EPAF et son cortège de conséquences sur les activités de loisirs des agents qui en bénéficiaient jusqu'alors. 14 résidences cédées sur les 23 existantes ! Quel devenir pour les personnels de ces structures ? Nous nous sommes largement exprimés au cours des CDAS des mois précédents sur le devenir de l'action sociale et sa mise sous tutelle des associations qui la composent. L'action sociale ne peut trouver son véritable sens que dans la proximité avec les agents qui peuvent en bénéficier. La régionalisation éloigne un peu plus l'action sociale de ces bénéficiaires, ce auquel s'oppose la CGT FINANCES 94.

La crise sanitaire n'a fait que démontrer la nécessité d'un réseau organisé, structuré et proche afin de rendre le service auquel les agents peuvent prétendre. L'action sociale est un droit ! Ce n'est ni un luxe, ni un confort dont pourraient se passer les agents au motif de la pensée unique, d'une logique budgétaire déliée de la réalité quotidienne.

La prise en charge de la protection complémentaire forfaitaire à concurrence de 15 € induit également de la part de la CGT FINANCES un certain nombre d'interrogations et de revendications. Tout d'abord la faiblesse de cette prise en charge – 15 € brut – est démonstrative du manque réel d'intérêt gouvernemental pour un volet social dont la nécessité est criante. Il est nécessaire que ce système bénéficie à l'intégralité des personnels y compris aux retraités qui en sont aujourd'hui exclus. Ce processus doit permettre d'élaborer un droit effectif à la protection sociale complémentaire, instituer une solidarité intergénérationnelle dont ne doivent être exclus ni les retraités ni les ayants-droits. Enfin au moment où le round final des négociations salariales dans la fonction publique est en cours de finalisation, il ne faudrait pas que ces 15 € bruts, représentatifs d'un peu plus de 3 points d'indices soient utilisés comme une valorisation du salaire par la ministre de la fonction publique.

Nous nous interrogeons également sur le devenir de la restauration collective et notamment sur l'opération conduisant à ce qu'unilatéralement, le secrétariat général décide de reprendre la gestion du restaurant administratif de Créteil. Cette opération appelle de notre part des interrogations sur le devenir des personnels aujourd'hui employés par Ansamble. En l'absence du quorum nécessaire, l'AGE de dissolution de l'association existante a été reportée au 14 octobre après-midi. Par ailleurs, se pose également la question de la période transitoire entre la gestion courante à laquelle va se livrer l'association et l'arrivée de l'AGRAPH dans le département.

Marie-Thérèse c'est pour toi le dernier CDAS et tu vas t'installer dans un nouveau statut de VDI : Vacancière à Durée Indéterminée. J'ai eu l'occasion de te connaître avant que tu ne prennes ce poste

à la délégation lorsque tu étais à St Maur : c'était hier... En mon nom et celui de notre section, je ne saurais trop exprimer notre gratitude et nos remerciements. Tu as fait preuve au cours du temps à ce poste d'une persévérance et d'une implication qui forcent le respect « *C'est quand une personne ose prendre des risques et s'impliquer personnellement qu'elle peut grandir et évoluer.* »
HERBERT OTTO -écrivain allemand. Nous te souhaitons le meilleur pour la suite de tes aventures